

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 9 août 2023, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis	Conseiller	No : 1
Vacant	Conseiller	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Madame Pierrette Morin	Conseillère	No : 5
M. Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER NO 2
- 1.5 DATE ÉLECTION
- 1.6 SIGNATURE ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – CROIX-ROUGE
- 1.7 SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES DEMANDES D'APPUI
- 1.8 BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 1.9 DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE
- 1.10 INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE
- 1.11 ACHAT 4 PNEUS CAMION
- 1.12 QUESTIONNAIRE TA GUEULE COMMUNICATION
- 1.13 MODIFICATION RÉOLUTION 76-05-23
- 1.14 RÉPARATION POMPES STATION POMPAGE
- 1.15 PPA

2. FINANCES

- 2.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

8.1 APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DES BOIS

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

10.1 PERMIS VOIRIE POUR VIRÉE CHEMIN LAVOIE OUEST

10.2 AJOUT D'UN PONCEAU ANTIDÉBORDEMENT CHEMIN LAVOIE EST

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

109-08-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

110-08-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal du 12 juillet 2023 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER NO 2

La lettre de démission du conseiller no 2, M. Sylvain Grégoire est déposée au conseil.

1.5 DATE ÉLECTION

À la suite de la vacance au poste de conseiller no 2, la présidente d'élection informe les membres du conseil que le scrutin en vue du remplacement de la vacance est fixé au 5 novembre 2023. La période de dépôt des mises en candidature sera du 25 septembre au 6 octobre 2023.

1.6 SIGNATURE ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – CROIX-ROUGE

111-08-23

SIGNATURE ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES- CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après SCCR) est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touchés par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la SCCR au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la SCCE est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « **MSP** » pour : (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées (tel que définis dans l'entente jointe en Annexe) lors de Sinistres (tel que définis dans l'entente jointe en Annexe); et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence (tel que défini dans l'entente jointe en Annexe) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER M. Christian Legault, maire, et Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'Entente de Services aux Personnes sinistrées laquelle sera effective du 07 novembre 2023 jusqu'au 07 novembre 2025.

1.7 SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES DEMANDES D'APPUI

112-08-23

SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES DEMANDES D'APPUI

ATTENDU QUE régulièrement l'attente d'une lettre d'appui des municipalités retarde les projets de divers organismes;

ATTENDU QU'une décision a été adoptée en lien avec un nouveau processus d'appui de projet à la dernière table des conseillers de comté;

ATTENDU QU'une lettre d'appui pourrait être donnée à un projet avant une réunion du conseil, si la municipalité n'a aucun lien financier avec le projet et que ce dernier poursuit les valeurs de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil devra être informé des lettres d'appui donné, à la séance suivant l'émission de la lettre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER les personnes suivantes : le maire et/ou la directrice générale & greffière-trésorière, à signer les lettres d'appui des demandes d'aide financière des organismes n'impliquant pas la municipalité pour différents projets déposés dans les Fonds de la MRC d'Abitibi sur son territoire.

1.8 BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

113-08-23 BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition de bacs pour déchets domestiques il y a plus de 15 ans et que ces derniers ont été vendus aux citoyens;

ATTENDU QUE la durée de vie utile d'un bac pour déchets domestiques est d'environ 10 ans;

ATTENDU QUE la durée de vie utile de la plupart des bacs des unités résidentielles est expirée;

ATTENDU QUE les citoyens se questionnent sur l'état de leur bac à déchets domestiques;

ATTENDU QU'il est avantageux de faire l'achat de bacs de déchets domestiques en grande quantité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire un sondage auprès des citoyens pour connaître le nombre de bacs qui pourraient être vendus au coût de 115\$;

DE commander 144 bacs auprès de USD Global Inc. si plus de 125 unités peuvent être vendues aux citoyens au coût de 15 321,60\$ excluant les taxes.

1.9 DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE

114-08-23 DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE

ATTENDU QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14) sanctionné le 1^{er} juin 2022 instaure un devoir pour l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive;

ATTENDU QUE dans leur devoir d'exemplarité les organismes municipaux sont guidés par la *Politique linguistique de l'État* entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023;

ATTENDU QUE chaque organisme municipal doit procéder à la désignation d'un émissaire;

ATTENDU QUE l'émissaire de la municipalité joue un rôle primordial en s'assurant de l'application de la *Politique linguistique de l'État* et de la Directive qui en découle.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière, *Émissaire* de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire conformément à la *Politique linguistique de l'État*.

1.10 INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE

115-08-23 INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

ATTENDU QUE l'Association propose un colloque annuel, permettant de développer les compétences de ses membres et de favoriser le réseautage;

ATTENDU QUE le Colloque 2023 aura lieu à Amos les 14 et 15 septembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière à participer au Colloque de Zone 2023 de l'ADMQ au coût de 280\$;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais d'inscription et de déplacement inhérent seront assumés par le Municipalité

1.11 ACHAT 4 PNEUS CAMION

116-08-23 ACHAT 4 PNEUS CAMIONS

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer 4 pneus sur le camion pour la saison hivernale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER 4 pneus au coût de 402,46\$ chacun excluant les taxes.

1.12 QUESTIONNAIRE TA GUEULE COMMUNICATION

Pour amorcer les travaux de refonte du logo de la Municipalité, les élus-es sont invités à remplir un court questionnaire permettant d'amorcer les travaux. Les questionnaires complétés doivent être transmis à la direction générale d'ici le 17 août.

1.13 MODIFICATION RÉSOLUTION 76-05-23

117-08-23 MODIFICATION RÉSOLUTION 76-05-23

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté au mois de mai 2023 la résolution 76-05-23, permettant de déposer une demande d'aide financière à l'UNIQUE pour le projet canot/kayak;

ATTENDU QUE ladite résolution ne mandate pas l'agente de développement pour signer les documents relatifs à cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Nathalie Paradis, agente de développement, soit mandatée pour la signature de tous les documents en lien avec cette demande.

1.14 RÉPARATION POMPES DES STATIONS DE POMPAGE

118-08-23 RÉPARATION POMPES DES STATIONS DE POMPAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat d'entretien préventif à Nord-Flo pour les pompes des stations de pompage;

ATTENDU QUE l'entretien régulier des pompes n'a pas été fait de façon adéquatement au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'état des pompes la compagnie Nord-Flo n'a pu effectuer les réparations sur place;

ATTENDU QUE pour assurer le bon fonctionnement du système les pompes ne peuvent être réparées toutes au même moment;

ATTENDU QUE présentement 3 pompes sont dans l'atelier de réparation de Nord-Flo et que les soumissions pour réparation s'élèvent à 12 795,31\$.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la réparation des pompes actuellement à l'atelier de Nord-Flo au coût de 12 795,31\$;

D'AUTORISER la directrice générale à faire effectuer les réparations des autres pompes nécessaires au bon fonctionnement du système.

1.15 PPA

119-08-23 PPA

ATTENDU QUE la Municipalité recevra 30 000\$ dans le cadre des Programmes particulier d'amélioration du réseau routier;

ATTENDU QUE plusieurs travaux sont à faire et que la subvention ne pourra couvrir tous les frais;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder par appel d'offres pour évaluer les coûts des réparations à effectuer.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

120-08-23 [APPROBATION DES COMPTES À PAYER](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1^{er} août 2023, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit ;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 75 702,20 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 33 758,96 \$;

Les salaires versés au mois de juillet 2023 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 18 647,10 \$.

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

8.1 APPELS D'OFFRES POUR LA VENTE DES BOIS

Les appels d'offres pour la vente des bois résultant des travaux 2023-2024 seront ouverts le 21 août 2023 à 15h31 au bureau municipal.

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #207-23 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE

M. le conseiller Gilles Audet a déposé et présenté le projet de Règlement #207-23 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés-es de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #207-23 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés-es de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire.

9.2 ADOPTION RÈGLEMENT #205-23 CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES

121-08-23 [ADOPTION RÈGLEMENT #205-23 CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES](#)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le règlement relatif aux systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes auxquels le Service incendie doit répondre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 12 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 12 juillet 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement #205-23 concernant les fausses alarmes;

9.3 ADOPTION RÈGLEMENT 206-23 CONCERNANT LES ANIMAUX

[122-08-23](#)

[ADOPTION RÈGLEMENT 206-23 CONCERNANT LES ANIMAUX](#)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire juge opportun de mettre à jour les règlements relativement aux animaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 12 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 12 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement #205-23 concernant les fausses alarmes;

10. VARIA

10.1 PERMIS VOIRIE POUR VIRÉE CHEMIN LAVOIE OUEST

[123-08-23](#)

[PERMIS VOIRIE POUR CHEMIN LAVOIE OUEST](#)

ATTENDU la réfection du Pont-Alphonse-Normandin;

ATTENDU QUE le camion à matières résiduelles, le chasse-neige et les machineries d'entretien pourront dorénavant se rendre de l'autre côté du Pont Alphonse-Normandin;

ATTENDU QUE ces équipements doivent être en mesure de faire demi-tour de façon sécuritaire sur cette portion de chemin.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour l'obtention du permis requis et signer tout document en lien avec cette procédure.

10.2 AJOUT D'UN PONCEAU ANTIDÉBORDEMENT CHEMIN LAVOIE EST

124-08-23

AJOUT D'UN PONCEAU ANTI-DÉBORDEMENT CHEMIN LAVOIE EST

ATTENDU QUE lors des fontes du printemps 2023 une problématique est apparue dans le chemin Lavoie Est;

ATTENDU QUE le chemin aurait pu partir sous la force de la crue isolant ainsi des dizaines de citoyens;

ATTENDU QUE l'installation d'un ponceau anti-débordement pourrait prévenir d'éventuels problématique lors de la crue des eaux.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'installation d'un ponceau anti-débordement au chemin Lavoie Est.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée il est 20h34

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Christian Legault